

Collectif de parents d'élèves de Paris
Contact :
S.Lapostolet
17, rue de la Plaine
75020 - Paris
sblapostolet@free.fr
0628340850

A l'attention de Monsieur François Weil
Recteur de l'Académie de Paris
47, rue des Écoles
75230 Paris Cedex 05

Objet : affectation des collégiens
du district Est parisien dans les lycées

Paris, le 18 mai 2015

Monsieur le Recteur,

Votre action en faveur de la réussite des élèves du secondaire s'appuie, notamment, sur la mixité sociale assurée par le système Affelnet. Nous sommes un Collectif de parents d'élèves parisiens qui soutient ce volet majeur de votre programme. Il comprend des adhérents aux associations (PEEP, FCPE, Association Parents citoyens, Association Parisienne des Parents d'élèves pour Vos enfants) et des parents indépendants unis par une même interrogation : pourquoi, à Paris, le système d'affectation des collégiens au lycée n'assure-t-il pas la mixité sociale à l'échelle de la ville ?

Les échanges sur ce point, informels, formels ou par voies judiciaires de différents membres de notre groupe avec les pouvoirs publics ont échoué. La justice, saisie, a fermé la porte pour « absence d'intérêt à agir » ; les élus, alertés, ont reconnu la réalité du problème et avoué leur impuissance ; l'administration de l'Education Nationale (DASEN), interrogée, a souligné les efforts consentis par l'Etat sans nier ses propres interrogations concernant le district Est : c'est en effet là que se concentrent les difficultés. C'est pourquoi nous nous adressons à vous afin d'aboutir à une amélioration de la scolarité des élèves de ce district.

Comme vous le savez, l'Affelnet parisien ne tient pas compte de la proximité géographique ; l'administration justifie ce choix par la densité du réseau de transport de la capitale. Or, il comprend des frontières géographiques infranchissables matérialisées par les 600 points «district». Ce choix n'est pas compris par les parents de notre collectif et il est de moins en moins accepté par des lycéens effectuant de longs trajets ou étudiant dans un établissement qui était dans leurs derniers choix et qui se sentent «punis». Or, comme vous le savez, la proximité géographique du lycée est un facteur de réussite scolaire, l'«estime de soi» aussi.

Les cartes des quatre districts parisiens permettent d'effectuer un certain nombre de constats inquiétants.

Le district Est est, de loin, le plus vaste : 9 arrondissements. Un élève du Nord-Ouest du XIXe peut être obligé de rejoindre le IVe ou l'extrême Sud du XXe alors que l'accès dans un des lycées du district Nord serait plus rapide. Idem pour les lycéens du IVe ou du sud XIIe qui n'auraient qu'à traverser la Seine pour se rendre dans les lycées du district Sud et peuvent se retrouver affectés à l'extrême Nord. La liaison des transports commande le temps de trajet et non la distance.

Par ailleurs, l'Est parisien est populaire ; en témoignent les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville et les Zones de Sécurité Prioritaires qui y sont nombreuses, et étendues.

Si l'on observe les spécialités des lycées du district Est, on constate que la promotion des filières professionnelles y bénéficie d'une faveur particulière : les places y sont plus nombreuses que dans les filières générale et technologique, rapportées au nombre d'élèves, que dans les autres districts.

Il est vrai que le district Est est aussi, de loin, le plus peuplé.

Oserons-nous dire que ces déséquilibres sont choquants ? Le premier Ministre a récemment, légitimement, parlé d'«apartheid» à propos des banlieues. Certains ont trouvé le mot abusif, arguant que les différences ne correspondaient pas à des dispositions administratives. Concernant le district scolaire de l'Est parisien, nous constatons qu'il s'agit bien d'une «ségrégation socio-spatiale» tracée par l'administration.

En raison d'une mesure administrative, la grande majorité des élèves du district Est est exposée de manière

bien plus marquée que dans les autres districts aux risques suivants : longs trajets quotidiens, niveau élevé des résultats requis pour accéder à l'enseignement général et technologique, niveau d'excellence demandé pour obtenir l'établissement de son choix. En effet, hormis les élèves boursiers ou ayant des contraintes de santé, seuls les collégiens ayant une moyenne générale relevant de l'exception sont certains d'étudier dans l'établissement souhaité. Une majorité écrasante des collégiens habitant l'Est de Paris est confrontée, dès l'âge de 14 ans, à un niveau d'exigence inouï sur son travail et à une pression scolaire importante. Nombre d'entre eux, en dépit de leurs efforts soutenus et de leurs ambitions raisonnables, voient ces dernières «trahies» à cause de la «pression» sur les effectifs existant dans cette partie de la ville.

C'est pourquoi, Monsieur le Recteur, nous vous demandons de faire adopter une mesure simple et juste : la suppression des districts à Paris.

Cette mesure permet d'assurer la mixité sociale à l'échelle de la ville alors qu'elle est actuellement largement cantonnée dans la partie Est. Elle permet d'assurer de meilleurs temps de transport que chacun peut aisément calculer au moment de ses choix.

Au-delà des situations individuelles, il s'agit, vous l'avez compris, d'obtenir une amélioration collective. Il s'agit d'abaisser «la pression» des effectifs sur les lycées du district Est qui a transformé la classe de 3^e en compétition de haut vol pour la majorité des élèves.

En espérant que vous partagerez ce point de vue, nous sommes à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Recteur, nos salutations distinguées.

Collectif de Parents d'élèves parisiens :

Parents indépendants, adhérents des APE (PEEP) Hélène Boucher et D.Milhaud-Goubet-Manin-Brassens, de l'Association Parents Citoyens (APC), de l'Association Parisienne des Parents d'élèves pour Vos enfants (APPV)